



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6090207

N/REF : 20/07/2026 9H24 C:002640 I:31415
V/REF : G25062
V/Email reçu le Lundi 20/07/2026 a 9H24

SELON DEVIS N° 6070013

V/REF.IMM. ALH 4147-5-20

IMMEUBLE : L'ORION

20 AVENUE CHARLES DE GAULLE
69230 ST GENIS LAVAL

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement

**173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07**

Dardilly, le 21 Septembre 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 20 AV CH DE GAULLE - PC AU 1ER ETAGE CONTACTER AR MME MOUKABEL
TEL 06 16247965

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N° 6070013 DU 20/07/2026 D UN MONTANT DE
Donneur d'ordre : Mr K. MESSAOUDENE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

NOTRE INTERVENTION DU 28/07/2026 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
6070013 CONCERNANT LA REPRISE EN APPARENT DE L'ALIMENTATION DES HUBLOTS
DU PALIER DU 1ER ETAGE, SOIT :

CREATION D'UNE ALIMENTATION EN CABLE R2V 3G1,5MM2, DEPUIS LE PALIER DU
2EME ETAGE JUSUQ'AU PALIER DU 1ER ETAGE
L'ALIMENTATION CIRCULE SOUS GOULOTTE BLANCHE PVC SUR LES PALIERS ET
SOUS GAINÉ ICTA DANS LES GAINES TECHNIQUES ENTRE LES ETAGES

OBSERVATIONS : SR AB Email envoyé le 21/09/26 a 11H23 Mr K. MESSAOUDENE
SR AB Email envoyé le 09/09/26 a 09H18 Mr K. MESSAOUDENE
FP AB Email envoyé le 25/08/26 a 18H49 Mr K. MESSAOUDENE

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U.	HT
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	33,55	33,55
1,00	EL1200-H.MO Reprise cablage alimentation	36,79	36,79
16,00	EL0500-Fourn/Pose.Goulotte multi 32/14	9,74	155,84
22,00	EL1425-FP.Convect.élec.R02V 3G 1,52&2,52	3,87	85,14



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6090207

Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
5,00	F&P Gaine ICTA grise diam 20/25	7,65	38,25
TOTAL H.T.			349,57
T.V.A. a 10,00%			34,95
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>384,52</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°G25062
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Métropole Nord S042
238 avenue du Général de Gaulle
69500 BRON
Emetteur : M. Kiliane MESSAOUDENE

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

2007 - 0924.

Marché n°030492 -

Prestation Parties Communes

Bon de régl cmd G09040, Travaux à réaliser entre le et le 09/09/2026

Votre contact : MME Tassadit MOUKEBEL (0616247965)

Bon de régl cmd G09040

L'ORION (ALH - 4147 - 5 - 20)
20 Avenue Charles de Gaulle
69230 ST GENIS LAVAL

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL0500 - GOULOTTES 32/14 PCM	9,74	16,00 ML	155,84	10,00%
Fourniture et pose de goulottes multi compartiments 32 /14 La prestation comprend - La fourniture de goulotte multi-compartiments de section 32*14mm - Goulotte équipée d'un capot clipsable - y compris tous accessoires tels qu'angle entrant, angles sortant, obturateurs, etc.) - pose des goulottes en parois ou plafonds par chevillage y compris coupes, ajustages et toutes façons nécessaires. - fixation par collage suivant nécessité - tous détails et sujétions pour une parfaite réalisation.				
EL1425 - CON EL R02V 3 G	3,87	22,00 ML	85,14	10,00%
Remplacement conducteur électrique R02V 3G 1,5 ² et 2,5 ² La prestation comprend - La neutralisation des alimentations, déconnection et dépose de la filerie défectueuse existante - chargement et évacuation des déblais - La dépose soignée des appareils raccordés sur ces alimentations (PC, etc) - La fourniture de fil de câblage rigide de 1,5mm ² 2.5mm ² R02V 3G normalisé - Couleur identique à l'existant déposé et conforme à la réglementation - L'aiguillage dans les fourreaux existant - le Raccordement complet aux installations - La repose des appareils raccordés sur ces alimentations (PC,) - la Remise en service et les tests de bon fonctionnement - tous détails et sujétions pour une parfaite réalisation.				

Produit le 09/09/2026 - Page 1/3

Siège social : 173 AVENUE JEAN JAURES - 69007 LYON - Tél : 04 72 89 22 22

SA au capital de 186 674 544 euros - RCS Lyon 960 506 152 - APE 6820A - N° TVA intracommunautaire FR 93 960 506 152

Facturation : ASU GRP TVA Alliade Habitat - RCS Lyon 921725958 - N° TVA intracommunautaire FR 50 921 725 958

CN°11889/147241528

www.alliadehabitat.com

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°G25062
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

EL0010 - FORFAIT DEPLACEMENT	33,55	1,00 U	33,55	10,00%
Forfait déplacement électricité pour travaux d'électricité La prestation comprend Intervention en parties privatives : - Prise en charge de la demande - Contact avec le locataire et Prise de rendez vous - Dans le cas d'un logement vacant : récupération des clés auprès d'ALLIADE HABITAT - Déplacement avec prise en charge des frais afférents jusqu'au lieu d'intervention comprenant l'aller et le retour - Prise en charge de tous les frais liés aux déplacements nécessaires - Nota : 1 Forfait déplacement par bon de commande quelque soit le nombre d'intervention nécessaire Intervention en partie communes: - Prise en charge de la demande - Contact avec le gardien de la résidence + Prise de RV sic				
EL1200 - ELF. MAIN D'OEUVRE	36,79	1,00 U	36,79	10,00%
Coût main d'oeuvre électricité pour travaux hors bordereau Le poste comprend - l'indication du coût horaire d'ouvrier spécialisé pour tout travail à réaliser et non indiqué au présent bordereau - Ce cout indiquera le coût horaire au prix réel et au temps passé et incluras l'ensemble des charges afférentes				
EL1220 - INTER ELF SUIVANT DEVIS	7,65	5,00 U	38,25	10,00%
Intervention d'électricité suivant devis.				

Virement CE
30 jours réception fact.(*)
(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		349,57 €
Total TVA	10,00%	34,96 €
Total TTC		384,53 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR